

**Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 19 novembre 2019**

Délibération n°2
Portant approbation de la **création du DU Criminalistique**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L613-2 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) s'est rapproché de l'UCP pour développer des formations,

Considérant que deux formations (DU Analyse de documents et DU CoCrim) ont précédemment été co-construites avec le PJGN,

Considérant qu'il est aujourd'hui proposé d'ouvrir le DU Criminalistique,

Considérant que cette formation permet aux candidats d'acquérir les connaissances de base pour appréhender les affaires criminelles en termes d'indices et de recherche de preuves par l'investigation,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 29	Pour : 14
Nombre de membres présents : 8	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 15	Non-participation : 0

Article 1 : approuve la création du DU Criminalistique pour une ouverture en janvier 2020. Le dossier de création est annexé à la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Courilleau', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Patrick COURILLEAU

DOSSIER CRÉATION DE FORMATION

Contact :

Direction Pilotage de l'offre de formation

Service Offre de formation sof@ml.u-cergy.fr

Chef de service : François Martin (62 79)

Référente création des formations : Laëtitia Salas (63 24)

SOMMAIRE DU DOSSIER

Fiche 1 : Description du projet

Fiche 2 : Équipe de formation

**Fiche 3 : Maquette des enseignements et modalités de
contrôle des connaissances**

Fiche 4 : Estimation des coûts liés à la formation

Fiche 5 : Locaux

Fiche 1 : Description du projet

A – Informations générales

Personne(s) responsable(s) du projet :

Johanne Leroy-Dudal, co directrice département biologie, UCP

Charlotte Vendrely, co directrice département biologie, UCP

Pascal Lambert, co responsable DU, PJGN

Stéphanie Le Marec, responsable du pilotage projet, UCP

Type d'opération (*effacer les lignes inutiles*) :

*Création d'un diplôme d'université (DU)

Intitulé de la formation : *pour un diplôme national, préciser le domaine (ALL, DEG, SHS, STS), la mention et le ou les parcours*

Diplôme universitaire criminalistique

Niveau : Bac + 3

Composante de rattachement : rattachement à l'incubateur porté par la direction du développement.

Date d'ouverture envisagée et calendrier prévisionnel de la formation : 27 janvier 2020.

1^{ère} session : 27/01/2020 au 29/01/2020

2^{ème} session : 24/02/2020 au 26/02/2020

3^{ème} session : 23/03/2020 au 25/03/2020

4^{ème} session : 27/04/2020 au 29/04/2020

5^{ème} session : 03/06/2020 au 05/06/2020

Nombre de stagiaires FC attendus : 12 minimum et 30 maximum

Localisation de la formation : les cours auront essentiellement lieu au sein du PJGN si l'effectif total de la formation ne dépasse pas 24 stagiaires.

En cas de dépassement du nombre de 24 stagiaires, les cours devront avoir lieu dans les locaux de l'UCP du fait de l'incapacité du PJGN à fournir une salle de taille suffisante.

Adresse PJGN : 5 boulevard de l'Hautil, 95300 Cergy-Pontoise.

B – Justification du projet

Motivation du projet :

Le projet de formation présenté dans ce document découle de l'arrivée en 2015 du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) à Cergy-Pontoise. Le PJGN est un pôle d'expertise dédié à la criminalistique et à l'intelligence judiciaire qui travaille à la résolution des affaires judiciaires complexes.

Le PJGN a souhaité se rapprocher de l'université de Cergy-Pontoise pour interagir avec elle tant au niveau de la recherche (développement de nouvelles expertises utiles à ses missions) que de la formation (mise à niveau et actualisation des compétences de ses personnels).

Dans ce contexte, le PJGN a proposé à l'UCP de redéployer à Cergy-Pontoise un ensemble de formations dont il assurait jusqu'à présent le fonctionnement dans un cadre extérieur à l'université. Le DU Analyse de documents est le 1er DU concerné par ce déploiement. Le DU criminalistique est le 3^{ème} DU qui sera redéployé.

Une convention cadre de partenariat UCP/PJGN a été signée pendant l'été 2018. À terme, les enseignements de ce diplôme intégreront les formations plus ambitieuses dispensées par l'école des sciences forensiques que l'université projette de créer en collaboration avec le PJGN.

Pourquoi une formation généraliste en criminalistique ?

Définition de/des la science(s) forensique(s) ou criminalistique :

Les sciences forensiques (ou criminalistique), sont définies comme l'application de procédures techniques issues de toutes les sciences pour relever et contextualiser les informations portées par les indices retrouvés sur les scènes de crime. Elle permet de servir le travail d'enquête.

La résolution de plus en plus d'affaires criminelles repose sur l'étude scientifique des indices et fait appel à la criminalistique. Ainsi, tout professionnel évoluant dans « le second cercle » ou dans l'environnement du terrain de l'enquête (magistrat, journaliste, assureur, avocat,...) peut avoir besoin d'appréhender les grandes lignes / les principes généraux qui sous-tendent ces analyses ainsi qu'une vue globale des différents domaines d'analyse des sciences forensiques.

Ce diplôme a pour ambition de permettre aux stagiaires d'acquérir une connaissance globale et généraliste de ce qui se pratique dans le domaine des sciences forensiques et de la criminalistique. Elle permet de se documenter sur l'étude des indices, sur son interprétation scientifique et sur sa place dans le cadre de l'administration de la preuve judiciaire.

Cette formation à elle seule ne permet pas de se former à un métier ni d'avoir une pratique professionnelle. Elle est destinée à apporter un complément de connaissances à des professionnels, afférents au domaine mais non spécialistes, au cours de leur formation continue.

Public visé :

Cette formation est destinée à un large public de professionnels qui s'intéressent au crime dans ses différentes dimensions/ ou composantes. Ils peuvent être :

- Des médecins, des dentistes, des professionnels du secteur médical ou paramédical ;
- Des avocats, des magistrats et plus largement des personnes évoluant dans le secteur de la justice ;
- Des gendarmes, des policiers (non spécialistes en criminalistique) ;
- Des journalistes ;
- Des salariés d'entreprises évoluant dans le secteur de la sûreté, de la sécurité et de la défense.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Cette formation pourrait également être ouverte à un public d'étudiants en formation initiale qui souhaiteraient compléter leur parcours (futurs biologistes, juristes, journalistes, étudiants dans le secteur de la sécurité et de la défense, etc.). Les conditions pour ce public seront à préciser.

Insertion professionnelle : *préciser les principaux débouchés et métiers auxquels peut mener la formation*

Cette formation n'a pas une vocation métier et la suivre ne permet pas d'acquérir une pratique professionnelle dans le domaine de la criminalistique et des sciences forensiques. Elle est destinée à apporter des connaissances complémentaires et permettant de contextualiser les informations du public susmentionnées dans le cadre de sa formation continue.

Une inscription à d'autres diplômes d'université pourra permettre de compléter les connaissances reçues afin d'acquérir de nouvelles compétences.

Liens avec le monde socio-économique :

Ce DU permettra à des professionnels d'acquérir des connaissances dans le domaine de la criminalistique. Les entreprises de nombreux secteurs tels que bancaires, assureurs, sécurité, sûreté, etc. peuvent être intéressées pour former leurs personnels à la criminalistique.

Partenaires éventuels : *administrations, associations, CFA, entreprises, établissements français ou étrangers, fondations...*

La formation est mise en place en partenariat avec le PJGN. Ce partenariat est régi par un accord-cadre signé en 2018.

Étude de la concurrence et positionnement au regard de l'offre de formation de l'UCP :

1/ Étude de la concurrence : Il n'existe pas d'autres formations de ce type en France ni en Europe.

Le DU criminalistique à Paris 5 René Descartes : ouvert depuis de nombreuses années, ce DU a une forte coloration médico-légale. Ce DU ne sera pas ouvert en 2019/2020 du fait de la délocalisation à l'UCP. Rien n'empêchera à Paris-Descartes d'ouvrir ce DU l'année prochaine mais leur site précise que la formation ne sera pas ouverte en 2019/2020.

2/ Positionnement du projet au regard de l'offre de formation existante à l'UCP :

La formation proposée s'intègre dans les développements en cours qui visent à la mise en place d'un pôle Risques – Sécurité – Société impliquant les partenaires académiques du territoire et des entreprises. Ce pôle, piloté par l'UCP et la COMUE, ambitionne de développer une expertise forte tant au niveau de sa recherche que des formations qu'il proposera. Il vise une visibilité nationale à court terme et une visibilité internationale à moyen terme.

En ce qui concerne le volet formation de ce pôle, il consistera rendre visible les formations des composantes en lien avec les compétences en jeu en les mettant en réseau via la mise en place d'un institut des sciences forensiques et de sécurité. Une école du même nom portera l'offre de formation spécifique, pluridisciplinaire, orientée vers les métiers des secteurs du forensique et de la sécurité. Cette offre sera d'abord une offre de formation continue, afin, entre autre, d'assurer des ressources propres nécessaires au fonctionnement de l'ensemble.

En vue de l'ouverture d'un Institut des sciences forensiques et de la sécurité, la direction du développement de l'UCP réalise actuellement une cartographie de l'existant en répertoriant les formations existantes à l'UCP ayant des liens transverses avec ce domaine, comme des formations juridiques ou en sciences. Ces formations pourront rejoindre l'offre de formations créée en partenariat avec le PJGN et portant spécifiquement sur les sciences forensiques. Ainsi que d'autres formations en Sûreté et Sécurité pouvant être créées avec d'autres partenaires.

Points forts ou spécifiques :

- Partenariat avec le PJGN, Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale, pôle d'expertise dédié à la criminalistique et à l'intelligence judiciaire dont la compétence s'étend à l'ensemble du territoire français ;
- Formation irriguée par les avancées et innovations récentes dans le domaine des sciences forensiques et aux prises avec les réalités du terrain ;
- Formation sur site du PJGN ;
- Un public cible pouvant venir de tout le territoire et de tout profil ce qui permettra un enrichissement mutuel
- Formation originale en France et en Europe ;
- Visite du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale ;
- Visite d'un laboratoire de recherche universitaire ;
- Formation délivrée essentiellement par des gendarmes du PJGN ;
- Formation avec un rythme adapté au maintien de l'activité professionnelle : 3 jours réunis par mois en formation pendant 5 mois.
- Contrôle continu uniquement. Pas de mémoire.
- Formation universitaire diplômante
- Formation en présentiel
- Interactions constantes entre recherche et application grâce au partenariat université et PJGN.

C – Informations à caractère pédagogique

Organisation de la formation : *schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2 pour les masters, part du socle commun...*

Cours théoriques

1. L'évaluation se fera en contrôle continu
2. La durée totale de la formation par stagiaire est de **100 heures** (évaluations comprises)
3. **5 sessions de 3 jours/semaine.**
4. Soit **14 jours** répartis entre janvier 2020 et juin 2020 pour la promotion 1.
 - UE 1 : 2,5 jours
 - UE 2 : 3,5 jours
 - UE 3 : 3 jours
 - UE 4 : 3 jours
 - UE 5 : 2 jours

Calendrier prévisionnel pour la session n°1 (2020) :

- Date du dépôt des candidatures : jusqu'à début janvier 2020
- Date passage CCOF : 17 septembre 2019
- Date de passage de la commission des moyens (CPM) : 15 octobre 2019
- Date passage CFVU : 24 septembre 2019
- Date de la rentrée : 27 janvier 2020

Fréquence des promotions : une promotion tous les ans ;

Effectif prévisionnel des promotions : 30 stagiaires maximum et 12 minimum pour la 1^{ère} promotion. Une montée en charge sera envisagée pour les prochaines sessions.

Quelles compétences la formation permet-elle d'acquérir ?

L'objectif principal de cette formation est de permettre aux apprenants d'acquérir les connaissances de bases pour appréhender les affaires criminelles du côté de l'indice, de la recherche de preuves par l'investigation ...

Plus précisément, les objectifs de la formation sont les suivants :

- Le DU criminalistique a pour ambition de donner des connaissances sur la criminalistique à des personnes qui peuvent être amenées de près ou de loin à intervenir dans une démarche d'enquête,
- Le DU criminalistique permet de mieux comprendre les enjeux de la criminalistique telle qu'elle est réalisée aujourd'hui.
- Enfin, cet enseignement apporte un éclairage pratique sur la criminalistique notamment par la visite de laboratoires au sein de l'UCP et sur le site du PJGN.

Modalités de recrutement des étudiants : *préciser s'il s'agit d'une étude de dossier, d'un entretien de sélection, d'un examen d'entrée...*

Le **recrutement des candidats** est effectué par les responsables de la formation, en respectant le process suivant :

Cette sélection s'effectue en deux phases :

- **Une phase de présélection** : phase faite sur la base de l'étude du CV et du dossier de candidature. Cette phase est effectuée par la gestionnaire en charge de la formation.
- **La phase de sélection** : le dossier complet de candidature est adressé aux responsables de la formation qui devront se prononcer sur l'acceptation dans la formation suite à cette étude et à un entretien individuel si nécessaire.

Le diplôme minimum requis pour entrer en formation (ou équivalent) devra être joint à chaque dossier. Le cas échéant, il sera demandé au candidat de compléter un dossier de VAPP85.

Modalités d'inscription : Formation continue

La formation met-elle en œuvre des pédagogies innovantes ?

Des questionnaires à choix multiples pourront être administrés en version numérique en distanciel ou en présentiel.

La formation propose-t-elle des enseignements à distance ? Si oui, préciser la proportion du nombre d'heures correspondant à des enseignements à distance
Aucun enseignement à distance pour le moment.

Modalités d'évaluation des enseignements : Contrôle continu

- Formation continue en présentiel.
- Apprentissage grâce à des cours théoriques, pas de TP ou TD.

- Visite de sites
- Evaluations par contrôle continu

Modalités d'évaluation prévues :

- Une assiduité aux enseignements est exigée ;
- à la validation de chaque UE est obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque UE doit être validée pour obtenir le DU ;
- L'absence justifiée à une épreuve d'examen entrainera la note de zéro à l'épreuve ;
- L'absence injustifiée à une épreuve d'examen entrainera la défaillance à l'ensemble des épreuves ;
- Les UE capitalisées sont valables pendant 2 années après leur obtention ;
- En cas d'échec, le stagiaire est autorisé à redoubler après avis du jury.

Mode d'obtention du diplôme terminal :

Chaque UE est assortie d'un contrôle continu avec au moins 2 examens écrits. La note globale obtenue à chaque UE comptera pour 20% (1/5ème) de la note finale.

Le DU est obtenu si la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, est au moins égale à 10/20.

Jury du diplôme *

- Johanne Leroy-Dudal, ou Charlotte Vendrely président de jury de diplôme.
 - Pascal Lambert, PJGN, co-responsable de la formation.
 - 1 rapporteur enseignant UCP intervenant dans la formation (Damien Seyer)
 - 1 rapporteur enseignant PJGN intervenant dans la formation.
- (*liste indicative susceptible d'évoluer).

Calendrier prévisionnel des jurys :

22 juin 2020 jury de diplôme.

24 juin 2020 jury de recours.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés par le jury du diplôme au plus tard le 26/06/2020 par voie d'affichage à l'université de Cergy-Pontoise (Direction du développement) ainsi que par voie électronique.

Une attestation de réussite sera fournie au stagiaire le cas échéant.

Taux de mutualisation des enseignements avec des enseignements existants :
préciser la proportion du nombre d'heures correspondant à des mutualisations avec des enseignements existants

Aucune mutualisation avec d'autres enseignements n'est prévue pour la 1^{ère} promotion.

D – Rayonnement de la formation

Liens avec la recherche : *pour les masters, préciser le nom de l'unité (ou des unités) de recherche à laquelle (auxquelles) la formation est adossée*

Ce DU est original sur le territoire.

Il est dédié à la compréhension générale des principes et méthodes scientifiques qui sous-tendent les analyses en criminalistique.

Il présente selon une approche « vulgarisée » des notions et techniques directement issues d'avancées récentes de la recherche dans les différents domaines scientifiques de la criminalistique.

Les interactions avec les stagiaires venant d'univers professionnels différents permettront une pratique réflexive sur les stratégies forensiques actuelles.

Sur les liens Biologie-PJGN

Depuis 2016, des liens se sont progressivement noués entre le PJGN, en particulier sa composante IRCGN, et les structures d'enseignement et de recherche en Biologie-Sciences de la Vie de l'Université de Cergy-Pontoise.

En termes de recherche, les partenariats entre l'IRCGN et le laboratoire ERRMECe, EA 1391 se concrétisent par les activités d'encadrement, réalisations et programmes suivants :

-Doctorat du commandant Hubac, à l'époque chef du Service Central d'Analyse Génétique de la Gendarmerie Individu (SCAGG-I) de l'IRCGN, portant sur «New strategies for rapid nucleic acid analyses : study and development of biological sampling devices for DNA fingerprinting », réalisée au sein de l'unité ERRMECe, sous la direction du Pr O. Gallet, et soutenue en mai 2017.

-Co-encadrement des travaux de recherche de M. Récipon (O.Gallet, S.Kellouche-Gaillard (ERRMECe), et S.Hubac (IRCGN)). M. Récipon bénéficie d'une double formation en sciences de la vie au sein de l'Université Paris-6 Jussieu et en criminalistique à l'Université de Lausanne. Ses travaux en tant

qu'ingénieur d'études puis doctorante s'inscrivent dans les programmes GendSwab et GendTrack présentés en infra.

- 2 programmes d'initiatives d'excellence (INEX-PIA3 Université-Paris Seine)
- GendSwab (coordinateur O.Gallet, nov 2017-oct 2018) : « Innovative swabbing devices for biological sampling for genetic identification ».
- GendTrack (coordinatrice S. Kellouche-Gaillard, nov 2018-nov 2021) : « In situ evidence and in vitro modelling of biological traces to optimize their collection and qualify them for genetic identification in forensic science ».

-1 programme ANR-Montage de réseaux scientifiques européens et internationaux « ForOnBoard Lab » (porté par le laboratoire ERRMECe-UCP, 2017-2109) : L'objectif de ce programme était de fédérer un consortium européen dédié au développement de stratégies forensiques optimisées. Il s'est concrétisé par la mise en place d'un consortium européen de 13 partenaires, issus de 8 pays européens différents, et parmi lesquels on compte 4 industriels et 5 Law Enforcement Agencies.

-Organisation conjointe par IRCGN et ERRMECe d'une journée thématique « ForOnBoardLab » pour initier les travaux du consortium (18/01/2018)

-1 projet européen en cours d'évaluation dans le cadre de l'appel à projet H2020 de la commission européenne (H2020-SU-SEC-2018-2019-2020 (security), topic SU-FCT-02-2018-2019-2020 : trace qualification) portant sur le déploiement d'une stratégie forensique optimisée, intégrée, transposable sur le terrain et en temps quasi-réel.

-Enfin des conventions de recherches ont été établies pour développer des activités de recherche sur les gestes de prélèvement à des fins d'identification génétique (étude menée auprès d'un peloton de Gendarmerie, J.Leroy-Dudal) et sur le microbiote en forensique (D.Seyer)

Au niveau de l'enseignement des actions conjointes ont été initiées, on peut citer :

-La Validation des Acquis d'Expérience (totale ou partielle) de membres du PJGN menant une activité dans le domaine de la biologie cellulaire et moléculaire par obtention du Master BioC2M, ainsi que des reprises d'études de la part d'officiers au sein de cette formation de master, avec l'objectif d'être reconnu en tant qu'expert.

-L'intervention d'officiers-experts, dans la formation de Master BioC2M, pour dispenser des enseignements portant sur les analyses génétiques et proposer des activités de mises en situation des étudiants.

Internationalisation : *cours en langue étrangère, étudiants étrangers entrants...*

Pour une formation internationale (double diplôme ou formation délocalisée), en quoi le projet s'inscrit-il : dans la stratégie internationale de l'UCP ? dans la stratégie d'internationalisation de la composante ? NS.

Actions de communication envisagées pour promouvoir la formation :

Nous envisageons (liste d'actions non exhaustive) :

- Communication via les Site internet UCP et PJGN
- Une plaquette dédiée à la formation téléchargeable sur le site de l'UCP .
- Une communication spécifique orientée vers les principales cibles : TGI Pontoise / Conseil de l'ordre des dentistes, des médecins / IML
- Une éventuelle participation à des salons spécialisés si jugée opportune par les professionnels de la communication et du marketing.
- Participation à des évènements de type (Audience Solennelle TGI).
- Une présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn, page Facebook UCP et page FB PJGN, etc.).
- Diffusion en interne à toutes les unités de Gendarmerie.
- Diffusion aux TIC (techniciens en identification criminelle).

Fiche 2 : Équipe de formation

Equipe pédagogique :

Nom	Titre et fonction	Rattachement	UFR UCP	Nb d'h prév.	Enseignants dispensés	Intitulés des cours
Leroy Dudal	Resp Form	UCP	S&T	1	CM	UE1 - Introduction
Valendry	Co Resp Form	UCP	S&T			
Seyer		UCP	S&T	4	TP	UE 4 - Biologie - Visite labo
				7	CM	UE 4 – Biologie – Cours biologie
Pascal Lambert	Co Resp Form	PJGN	PJGN			
Equipe PJGN	Intervenants	PJGN		88	TD	UE1/UE2/UE3/UE4/UE5
La formation nécessite-t-elle une prestation spécifique ?						
	Discipline	Type (prestation, vacation, accès EAD)	Volume HETD prévisionnel	Pondération (CM, TP, TD, conférence)	Taux ou montant (CM, TP, TD)	

Les heures prévisionnelles laissées en couleur gris clair dans le tableau sont des intervenants (PJGN) qui participent aux cours mais qui ne seront pas comptabilisés dans le calcul des heures.

Apport des représentants du monde socioprofessionnel à la formation :

préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants

- Des intervenants agents du PJGN ou plus largement de la DGGN ;
- Des intervenants d'entreprises privées ou d'organisation publiques autres que DGGN ;
- Des magistrats, des journalistes, etc.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce

soutien : *il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, secrétariat pédagogique, tutorat ...)*

- Service ingénierie direction développement : S. Le Marec
- Secrétariat pédagogique : direction développement incubateur.

Conseil de perfectionnement : *prévoyez-vous un conseil de perfectionnement spécifique pour cette formation ou sera-t-elle rattachée à un conseil de perfectionnement existant (si oui, lequel) ?*

Afin d'assurer le suivi du partenariat et veiller à la bonne application de la formation, **un comité de pilotage** est institué.

Il est composé de :

- le président de l'UCP ou son représentant ;
- le commandant du PJGN ou son représentant ;
- le chef du bureau de la formation ou son représentant (DGGN) ;
- le responsable de la formation de l'UCP ;
- le co-responsable de la formation du PJGN ;
- le directeur de la direction du développement ou son représentant ;
- le gestionnaire pédagogique de la formation.

Un comité de pilotage se réunit au moins une fois par an à l'initiative de l'UCP, afin de :

- faire le bilan de la formation ;
- définir et mettre en œuvre les actions correctives le cas échéant ;
- préparer la session de formation à venir

Fiche 3 : Maquette des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

UE et Modules	Intitulés	Nb heures TD	Nb jours
UE1	Généralités et principes de criminalistique appliqués à l'identification humaine	17,5	2,50
UE2	Principes de criminalistique appliqués à la scène de crime et expertises criminalistiques en laboratoire.	24,0	3,43
UE3	Principes de criminalistique appliqués à la toxicologie, à la mécanique, à l'électronique et à l'informatique. Principes de criminalistique appliqués aux documents, à l'écriture et aux arts.	22,0	3,14
UE 4	Notions juridiques. Criminalistique et renseignement criminel. Cybercriminalité. Interprétation des données en criminalistique. Assurance qualité en criminalistique.	22,5	3,21
UE 5	La criminalistique dans l'enquête judiciaire. Criminalistique et renseignement criminel. Cybercriminalité. Interprétation des données en criminalistique. Assurance qualité en criminalistique.	14	2,00
Totaux maquette	heures maquette dont examen	100,0	14,29
Totaux sessions	Nombre de jours par stagiaire	14,29	

Modalités de contrôle des connaissances :

Quelles sont les conditions à remplir pour valider la formation ?

Y-a-t-il attribution d'une mention honorifique ?-oui / ~~non~~

Si oui, préciser le dispositif retenu (*ex. mention assez bien à partir de 12/20, bien à partir de 14/20...*)

Les mentions AB, B, TB peuvent être attribuées aux stagiaires obtenant le DU à l'issue de la 1^{ère} année et en fonction de la moyenne générale obtenue.

- **Mention Assez Bien** : moyenne égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- **Mention Bien** : moyenne égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- **Mention Très Bien** : moyenne égale ou supérieure à 16/20

Y-a-t-il des notes-seuils ? ~~oui~~ / non

Si oui, donner la valeur du (des) seuil(s) et préciser les enseignements concernés.

Y-a-t-il compensation entre le semestre impair et le semestre pair ? oui / non. Pas significatif ici.

Si oui, préciser le dispositif retenu (ex. compensation obligatoire ou au choix de l'étudiant, valable sur les deux sessions ou uniquement en 2^{nde} session...)

Y-a-t-il une 2^{nde} session ? ~~oui~~ / non, il n'y a pas de seconde session d'examen. En cas d'échec à l'examen, le stagiaire est autorisé à redoubler 1 fois.

Si oui : La note de 2^{nde} session annule et remplace la note de 1^{ère} session / La meilleure des deux notes entre la note de 1^{ère} session et la note de 2^{nde} session est retenue à l'issue de la 2^{nde} session

Traitement des absences aux examens

- Absence injustifiée à l'examen : **défaillance** / ~~note zéro~~
- Absence justifiée à l'examen : ~~défaillance~~ / **note zéro**

Fiche 4 : Estimation des coûts liés à la formation

Effectif

Type d'étudiants	Nb prévu	Tarif* ou fourchette de tarif	Commentaires, particularités
En formation initiale	0		Tarif FI pas encore étudié pour la 1 ^{ère} promo
En formation par l'apprentissage	0	-	
En formation continue	14	3400	Un seul tarif proposé. Possibilité de réduction de coût par commission réduction de frais.
Etudiants étrangers	0	-	-

*Hors droits nationaux

Maquette par étudiant/ stagiaire FC

Type d'heures	Equival HTD	Nbre heures	Don t vac ataires	Dont titulaires	Préciser les mutualisations*, autres informations, ...
H CM	12	8		12	
H TD PJGN	88	88			Intervenants PJGN payés PJGN
H TP	4	4		4	
Suivi étudiant					
référentiel	15	15			Heures de direction formation

*En cas de mutualisation, préciser le % de participation des étudiants de cette formation par rapport aux autres

Répartition des HETD : 12% UCP titulaires (pas de vacataires) et 88% PJGN

Utilisation des salles à la journée : (base de 6 ou 7 h par jour)

type de salle		Nb de jours	Commentaires
labo de langues	sans catégorie de salle	-	
salle informatique	< 15 places	-	
	> 15 places	-	
	< 30 places	-	

salle TD + Amphi	30 à 50 places	14	Si effectif stagiaire inférieur à 24, la formation se fera dans les locaux du PJGN. Si plus de 24, il faudra trouver une salle à l'UCP.
	50 à 100 places		
	100 à 250 places		
	> 250 places (amphi)	-	
salle TP	< 10 places	-	
	10 à 30 places + FabLab	-	
	> 30 places	-	

Prévisions de recettes (par exemple du CFA pour les apprentis, etc.)

Préciser le type de recette	Montant	Commentaires
Tarif par stagiaire FC	3400 €	Tarif unique
FI		Pas pour le moment
Module		Pas pour le moment

Prévisions de dépenses diverses (dépenses pédagogiques...)

Préciser le type de dépense	Montant	Commentaires
Heures de cours enseignants UCP	3200 €	16 HETD
Heures de responsabilité de formation	3000 €	15 hETD, A partager entre les 2 titulaires coresponsables

Heures de cours enseignants PJGN	88*60 = 5280 €	Pas de dépense. Payé PJGN
----------------------------------	----------------	----------------------------------

Fiche 5 : Locaux

Localisation de la formation

Site UCP / Hors site UCP

Si la formation est localisée sur un site UCP, préciser :

- Le site : Antony, Argenteuil, Chênes, Gennevilliers, Hirsch, Neuville, Saint-Germain, Saint-Martin, Sarcelles
- Le nombre de salles nécessaires avec la répartition par type de salle (*amphi / salle de TD / salle de TP / laboratoire / autre...*)
- La taille des groupes par type de salle, afin de déterminer la capacité des salles
- Le calendrier prévisionnel d'occupation => préciser, par type de salle :
 - o Le nombre de semaine par semestre
 - o Les volumes horaires par semestre / par semaine / (pour les formations en alternance : les jours de présence par semaine) / le volume horaire par jour de présence.

Si la formation est localisée hors site UCP, préciser le lieu et les modalités d'occupation (convention, location...)

La formation est organisée majoritairement dans les locaux du PJGN qui met à disposition des locaux dédiés pour les cours (salle banalisée, salles informatiques, amphithéâtre). Cette mise à disposition n'est acceptée par le PJGN que si l'effectif de stagiaires ne dépasse pas 24 stagiaires.

Si l'effectif dépasse les 24 stagiaires, l'UCP devra mettre à disposition les salles de cours.

Adresse PJGN : 5 Boulevard de l'Hautil, 95300 Cergy

Pour une formation sur un site UCP, faut-il prévoir des aménagements et équipements spécifiques pour la (les) salle(s) ? Si oui, compléter le tableau ci-dessous de la manière la plus précise possible.

Non, pas d'aménagements particuliers à prévoir.

Salle	Aménagements spécifiques (travaux...)	Équipement informatique	Équipement vidéo	Mobilier	Autre

Réponse du pôle Infra :

	Chiffrage du pôle Infra	Réponse pôle Infra sur la faisabilité	Date estimée pour la réalisation
Aménagements spécifiques (travaux...)			
Équipement informatique			
Équipement vidéo			
Mobilier			
Autre			